



Attestation sur l'honneur

Par **Karomica83**, le **18/03/2021** à **11:12**

Bonjour,

Une collègue m'a fait une attestation sur l'honneur pour décrire des faits qui se sont déroulés sur mon lieu de travail, contre mon employeur. Maintenant elle veut la récupérer, "peur de la direction". Mais mon dossier est déjà monté et entre les mains de mon avocat. Je dois passer au prud'homme bientôt.

Ma question est la suivante : a t-elle le droit ?

Merci.

Par **P.M.**, le **18/03/2021** à **11:48**

Bonjour,

Juridiquement, on ne peut pas normalement retirer une attestation sur l'honneur...

Il faut qu'elle réponde normalement aux formes prévues à l'[art. 202 du Code de Procédure Civile...](#)